Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 080-200070969-20230706-2023_0607_05-DE

Communauté de Communes Avre Luce Noye

2023_06.07.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 6 juillet à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Flers-sur-Noye sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 43
· dont suppléé : 1

Membres représentés : 11

Votants : 54

Date de la convocation
30 juin 2023

Secrétaire de séance :
Mme COLOMBEL Aurélie

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :
Mesdames PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, BLIN Monique, MENARD Sergine, DEMORSY Roselyne, PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, COLOMBEL Aurélie
Messieurs LECOINTE Jean-Noël, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, LAMOTTE Dominique, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, VAN OOTEGHEM J. Michel, JUBERT Patrick, DUTILLEUX Olivier, CHARLES Gilles, SZYROKI Jacky, VIOLLETTE Paul, AMIACHE Franck (suppléant de CARON Hubert), BERTHE Pascal, DEPRET Patrick, BLIN Nicolas, BENONY Miguel, DESROUSSEAUX Éric, DARCIS Philippe, DEMOUY Bertrand, CAPELLE Hubert, MEGLINKY Philippe

● Disposaient d'un pouvoir :
M. LECOINTE de M. DURAND, M. VAN OOTEGHEM de M. LEVASSEUR Roger, M. JUBERT de Mme BERTOUX, M. CHANTRELLE de Mme RIQUIER, M. BOUCHER de M. VERONT, M. NOCHEZ de M. PARENTY, M. AMIACHE de M. BEAUMONT, Mme PATRICE-BOURDELLE de Mme DOUAY, M. BLIN de Mme ROSE, M. DESROUSSEAUX de M. COTTARD, Mme RAMON de Mme TESTART

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :
Mesdames RIQUIER Ludivine, BERTOUX Julia, DOUAY Sonia, ROSE Maryse-Corrinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, TESTART Laëtitia
Messieurs DURAND Pierre, LEVASSEUR Roger, COTTARD Yves, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, BOQUET Cédric, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, WABLE Vincent, CLEMENT Dominique

OBJET : PVD Convention-cadre valant ORT

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

CCALN, 144 rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL / 03.22.09.75.32 / www.avrelucenoye.fr

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 080-200070969-20230706-2023_0607_05-DE

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites villes de demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'actions conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les « Collectivités bénéficiaires » dont **Ailly sur Noye et Moreuil** ont été labellisées sous forme d'un binôme de communes au titre du programme « Petites villes de demain » par la préfecture de département le 23 décembre 2020.

Vu la délibération du Conseil communautaire 2021-27.05.01 Feuillet 381 relative à la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain signée le 28 janvier 2022 entre l'Etat, la Région Hauts de France, le Département de la Somme, les communes d'Ailly-sur-Noye, Moreuil et la CCALN,

Considérant qu'une seconde étape administrative jalonne le programme, à savoir la signature d'une convention-cadre, qui formalise le projet de territoire valant ORT : Opération de Revitalisation du Territoire, qui permet, sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie de revitalisation et d'un plan d'actions, de mobiliser les moyens des différents partenaires,
Etant précisé qu'il ne peut y avoir qu'une seule convention valant ORT par intercommunalité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Entérine les termes de la convention-cadre valant ORT ci-jointe,
- Autorise le Président, le 1er Vice-Président à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 07/07/23

Affiché le 10/07/23

Fait et délibéré, le 06 juillet 2023
à ESCLAINVILLERS

Le Président,

Alain DOVERGNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE
CCALN